

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 22 octobre 2013 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

NOR : INTE1324839A

Le ministre de l'économie et des finances, le ministre de l'intérieur et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget,

Vu le code des assurances, notamment ses articles L. 111-5, L. 122-7, L. 125-1 à L. 125-6 et A. 125-1 et suivants ;

Vu les avis rendus le 19 septembre 2013 par la commission interministérielle instituée par la circulaire n° 84-90 du 27 mars 1984 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophe naturelle,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

Les communes faisant l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle sont recensées en annexe I ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

Les communes dont les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sont rejetées sont recensées en annexe II ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

Art. 2. – L'état de catastrophe naturelle constaté par arrêté peut ouvrir droit à la garantie des assurés contre les effets des catastrophes naturelles sur les biens faisant l'objet des contrats d'assurance visés au code des assurances, lorsque les dommages matériels directs qui en résultent ont eu pour cause déterminante l'effet de cet agent naturel et que les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises.

En outre, si l'assuré est couvert par un contrat visé au code des assurances, l'état de catastrophe naturelle constaté peut ouvrir droit à la garantie précitée, dans les conditions prévues au contrat d'assurance correspondant.

Art. 3. – La franchise applicable est modulée en fonction du nombre de constatations de l'état de catastrophe naturelle intervenues pour le même risque, au cours des cinq années précédant la date de signature du présent arrêté, dans les communes qui ne sont pas dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles pour le risque concerné.

Pour ces communes, le nombre de ces constatations figure entre parenthèses, dans l'annexe I. Il prend en compte non seulement les constatations antérieures prises pour un même risque, mais aussi la présente constatation.

Art. 4. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 22 octobre 2013.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de la sécurité civile
et de la gestion des crises,
M. PAPAUD

Le ministre de l'économie et des finances,

Pour le ministre et par délégation :

La chef de service
du financement de l'économie,
D. D'AMARZIT

*Le ministre délégué
auprès du ministre de l'économie et des finances,
chargé du budget,*
Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur du budget :
Le sous-directeur,
A. PHÉLEP

ANNEXES

ANNEXE I

Communes reconnues en état de catastrophe naturelle

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2012 au 31 août 2012*

Commune de Souilhe (1).

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2012 au 30 septembre 2012*

Commune d'Allauch (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2012 au 12 septembre 2012*

Commune de Roque-d'Anthéron (La) (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 18 juin 2012 au 30 septembre 2012*

Commune de Pennes-Mirabeau (Les) (2).

DÉPARTEMENT DU CALVADOS

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 3 juin 2011 au 30 juin 2011*

Commune de Saint-André-d'Hébertot (1).

DÉPARTEMENT DU GARD

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juin 2011 au 30 juin 2011*

Commune de Saint-Christol-de-Rodières (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 16 avril 2011 au 30 juin 2011*

Commune de Saint-Victor-de-Malcap (2).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 18 avril 2011 au 30 juin 2011*

Commune de Rivières (2).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} février 2012 au 31 décembre 2012*

Commune de Remoulins (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2012 au 30 avril 2012*

Commune de Saint-Ambroix (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012*

Commune de Nages-et-Solorgues (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} mars 2012 au 31 décembre 2012*

Commune d'Aspères (2).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 18 juillet 2012 au 31 décembre 2012*

Commune de Saint-Just-et-Vacquières (2).

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} février 2012 au 31 décembre 2012*

Commune de Saint-Gaudens (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012*

Commune de Labastide-Beauvoir (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2012 au 31 octobre 2012*

Commune de Villaudric.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 3 janvier 2012 au 31 décembre 2012*

Commune de Caragoudes (2).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 11 janvier 2012 au 31 décembre 2012*

Commune de Sepx (1).

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} février 2012 au 31 mars 2012*

Communes de Gours (3), Jau-Dignac-et-Loirac (2), Lesparre-Médoc (1), Teuillac (2).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2012 au 31 mars 2012*

Communes de Berson (3), Branne (1), Marsas (2), Saint-Ciers-de-Canesse (2), Saint-Estèphe (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} mars 2012 au 30 mars 2012*

Commune de Saint-Martin-de-Laye (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} mars 2012 au 31 mars 2012*

Communes d'Asques (1), Camiac-et-Saint-Denis (1), Campugnan (2), Cézac (1), Eynesse (1), Galgon (1), Grayan-et-l'Hôpital (1), Moulis-en-Médoc (1), Petit-Palais-et-Cornemps (2), Saint-Aubin-de-Branne (1), Salignac (1), Tayac (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 31 janvier 2012 au 31 mars 2012*

Commune de Montagne (1).

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} mars 2012 au 31 décembre 2012*

Commune de Villeneuve-lès-Maguelone (1).

DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} mai 2011 au 30 juin 2011*

Commune de Monnaie (1).

DÉPARTEMENT DES LANDES

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2012 au 31 mars 2012*

Commune d'Hastingues (1).

DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2012 au 30 septembre 2012*

Commune de Lavardac.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012*

Communes de Fumel, Moirax.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2012 au 30 novembre 2012*

Commune d'Andiran.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2012 au 31 décembre 2012*

Commune de Bias.

DÉPARTEMENT DU NORD

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2011 au 30 juin 2011*

Commune d'Estaires (1).

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2012 au 30 septembre 2012*

Commune de Monein (1).

DÉPARTEMENT DU TARN

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012*

Communes de Broze, Cunac, Saint-Affrique-les-Montagnes.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2012 au 31 octobre 2012*

Commune de Salles.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 6 février 2012 au 31 décembre 2012*

Commune d'Aguts.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 8 janvier 2012 au 31 décembre 2012*

Commune de Lempaut.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 11 janvier 2012 au 31 décembre 2012*

Commune de Peyrole.

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2012 au 30 septembre 2012*

Commune de Septfonds.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} mars 2012 au 31 octobre 2012*

Commune de Labarthe.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 10 janvier 2012 au 31 décembre 2012*

Commune de Durfort-Lacapelette.

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2012 au 30 septembre 2012*

Communes de Mazan (1), Vaison-la-Romaine (1).

DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 15 mai 2011 au 30 juin 2011*

Commune de Chaillé-les-Marais (1).

ANNEXE II

Communes non reconnues en état de catastrophe naturelle

DÉPARTEMENT DE L'AIN

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2009 au 30 septembre 2009*

Commune de Château-Gaillard.

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} novembre 2011 au 31 décembre 2011*

Commune de Cabriès.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2012 au 30 novembre 2012*

Commune de Cabriès.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012*

Communes de Martigues, Rousset, Rove (Le).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2012 au 30 septembre 2012*

Commune d'Aix-en-Provence.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juin 2012 au 30 juin 2012*

Commune de Roque-d'Anthéron (La).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} mars 2012 au 31 mars 2012*

Commune de Carnoux-en-Provence.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} octobre 2012 au 15 octobre 2012*

Commune de Pennes-Mirabeau (Les).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} octobre 2012 au 31 décembre 2012*

Commune d'Allauch.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} octobre 2012 au 31 octobre 2012*

Commune de Roquevaire.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 4 janvier 2012 au 6 décembre 2012*

Commune de Gignac-la-Nerthe.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 21 juin 2012 au 21 septembre 2012*

Commune de Châteauneuf-le-Rouge.

DÉPARTEMENT DU CALVADOS

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2011 au 31 décembre 2011*

Commune de Saint-André-d'Hébertot.

DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2012 au 31 août 2012*

Commune de Condat-sur-Trincou.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juin 2012 au 30 septembre 2012*

Commune de Château-l'Evêque.

DÉPARTEMENT DU GARD

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2011 au 31 décembre 2011*

Communes de Saint-Christol-de-Rodières, Saint-Victor-de-Malcap.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 30 mai 2011 au 30 juin 2011*

Commune de Saint-Privat-des-Vieux.

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2012 au 30 juin 2012*

Commune de Salignac.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2012 au 31 août 2012*

Commune d'Asques.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2012 au 31 décembre 2012*

Communes de Cézac, Montagne, Saint-Ciers-de-Canesse.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2012 au 31 juillet 2012*

Commune de Moulis-en-Médoc.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2012 au 31 octobre 2012*

Commune de Saint-Aubin-de-Branne.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} février 2012 au 30 juin 2012*

Commune de Targon.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} février 2012 au 31 mars 2012*

Communes de Saint-Loubert, Saint-Michel-de-Lapujade, Sillas.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2012 au 30 juin 2012*

Commune de Birac.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2012 au 31 mars 2012*

Communes de Bazas, Saint-Sulpice-de-Pommiers.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} mars 2012 au 30 juin 2012*

Commune de Cabanac-et-Villagrains.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} mars 2012 au 31 juillet 2012*

Commune de Sauviac.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} mars 2012 au 31 mai 2012*

Commune de Pout (Le).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} mars 2012 au 31 mars 2012*

Commune d'Origine.

DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2012 au 31 décembre 2012*

Commune de Chanceaux-sur-Choisille.

DÉPARTEMENT DES LANDES

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2012 au 9 août 2012*

Commune d'Hastingues.

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} mai 2012 au 30 juin 2012*

Commune de Villefranche-sur-Cher.

DÉPARTEMENT DU LOIRET

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2012 au 30 juin 2012*

Commune de Cléry-Saint-André.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 21 février 2012 au 31 décembre 2012*

Commune de Conflans-sur-Loing.

DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} août 2012 au 31 décembre 2012*

Commune de Casteljaloux.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2012 au 30 juin 2012*

Commune de Bon-Encontre.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2012 au 30 septembre 2012*

Communes de Cauzac, Pont-du-Casse.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2012 au 31 décembre 2012*

Commune de Croix-Blanche (La).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} septembre 2012 au 30 septembre 2012*

Commune de Saint-Caprais-de-Lerm.

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012*

Commune de Tiercé.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2012 au 30 octobre 2012*

Commune de Durtal.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} mars 2012 au 31 décembre 2012*

Commune de Puy-Notre-Dame (Le).

DÉPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} février 2012 au 31 décembre 2012*

Commune de Ludres.

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} mars 2012 au 31 décembre 2012*

Commune de Moulins-lès-Metz.

DÉPARTEMENT DU NORD

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2011 au 31 décembre 2011*

Commune d'Estaires.

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2012 au 30 septembre 2012*

Commune de Pont-du-Château

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2012 au 30 septembre 2012*

Commune de Chavaroux.

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} octobre 2012 au 31 décembre 2012*

Commune de Monein.

DÉPARTEMENT DU RHÔNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 6 novembre 2011 au 31 décembre 2011*

Commune de Morancé.

DÉPARTEMENT DES YVELINES

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} février 2012 au 31 décembre 2012*

Commune de Bailly.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 15 janvier 2012 au 31 décembre 2012*

Commune de Longnes.

DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} février 2012 au 31 décembre 2012*

Communes de Coulon, Taizé.

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012*

Commune de Velleron.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} octobre 2012 au 31 décembre 2012*

Communes de Mazan, Vaison-la-Romaine.

DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2011 au 31 décembre 2011*

Commune de Chaillé-les-Marais.

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2012 au 30 juin 2012*

Commune d'Ollainville.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} octobre 2012 au 31 décembre 2012*

Communes de Brunoy, Ollainville.